

Département de l'Yonne  
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 23 mai 2024**

**VILLE DE  
SAINT-  
FLORENTIN**

**N° 2024\_034**

Membres en exercice : 25  
Conseillers présents à la séance : 18  
Pouvoirs : 1  
Absents : 6  
Date de publication : 24 mai 2024

Le 23 mai 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 16 mai 2024 et dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. DELOT, M. MAILLARD  
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,  
Mme WILLEMS, Mme GRUET, Mme DELOT,  
Mme ROUSSEAU, M. TIRARD, M. BILLET, Mme COUDERT,  
M. LEFEVRE, M. SERRE, M. GORNEAU, M. PERREIRA-  
GONCALVES, M.LECOMPTE, M.DELECOLLE,

**ÉTAIT EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE** : Mme ÉTIENNE  
pouvoir à M. DELOT

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. BIOT, Mme BIOT-FLORIMOND,  
M. CAMPOS, Mme GROENTZINGER, M. LANGLOIS,  
Mme LANGLOIS-LENTI,

M.SERRE et M. LEFEVRE ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**CONCESSION D'ÉLECTRICITÉ - INTÉGRATION DE LA COMMUNE AU SDEY**

*Visas :*

*VU le Code général des collectivités territoriales,*

*VU les statuts du SDEY tels que modifiés par l'Arrêté Préfectoral n°PREF/DCPP/SRCL/2014/0405 du 21 octobre 2014,*

*VU la délibération n°2023\_045 du 22 juin 2023 portant reprise de la compétence électricité par la commune et retrait du SDEY*

*VU la délibération du SDEY N°87/2023 du 19 décembre 2023,*

*VU les échanges tenus entre la commune et le SDEY*

Exposé des motifs

Monsieur le Maire, rappelle à l'attention des membres du Conseil Municipal que le contrat de concession liant la commune aux concessionnaires Enedis et EDF a été signé le 12 décembre 1994 pour une durée de 30 ans. Ce dernier arrive donc à échéance le 11 décembre 2024.

Suite aux échanges avec les services du Syndicat Départemental de l'Energie de l'Yonne (SDEY), Monsieur le Maire précise que les statuts du SDEY prévoient qu'il dispose, en lieu et place de ses communes membres, de la compétence obligatoire au titre de l'électricité (articles 1 et 3).

De même, l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2014 stipule que les communes urbaines ont la possibilité de conserver leur propre contrat de concession jusqu'à échéance de ce dernier.

Ainsi, à l'issue de cette échéance, la commune rejoindra le périmètre de concession du SDEY et sera assujettie aux modalités du contrat de concession entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Monsieur le maire propose d'acter cette intégration à l'échéance du contrat de concession de la commune de Saint-Florentin, soit au 11 décembre 2024.

Monsieur le maire précise qu'il souhaite que la part communale sur l'accise électrique (env.100 000 € par an) sera intégralement conservée par la commune. Mais que les travaux d'amélioration des réseaux électriques nécessaires feront l'objet d'une convention au terme de laquelle le SDEY déléguera la maîtrise d'ouvrage des travaux à la commune afin d'assurer à la commune une maîtrise des coûts.

### ***Le Conseil Municipal à l'unanimité,***

RETIRE la délibération n°2023\_045 en ce qu'elle portait retrait de la commune du SDEY,

APPROUVE l'intégration de la commune au périmètre du SDEY et par voie de conséquence de transférer sa concession y afférent

RAPPELLE que la part communale de l'accise électricité serait conservée dans son intégralité par la commune,

DEMANDE à ce que le préambule des futures conventions de Maîtrise d'ouvrage déléguée porte la mention : « *La commune perçoit à ce titre l'intégralité de la part communale de l'accise électricité* »

NOTIFIE la présente au SDEY, au concessionnaire du réseau électrique ainsi qu'à Monsieur le Préfet représentant de l'Etat dans le département de l'Yonne,

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer toutes les pièces liées à cette intégration.

Fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
A SAINT-FLORENTIN, le 24 mai 2024

Le Maire, Yves DELOT,

